Nations Unies

S/PV.4201



Conseil de sécurité

Cinquante et unième année

Provisoire

4201e séance

Vendredi 29 septembre 2000, à 10 heures

New York

Président :	M. Ouane	(Mali)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation au Burundi

00-66439 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Le Président : Je note la présence à la table du Conseil du Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab.

Hommage à la mémoire de M. Pierre Elliott Trudeau, ancien Premier Ministre du Canada

Le Président : Au nom du Conseil, j'adresse mes vives condoléances au Gouvernement et au peuple canadiens ainsi qu'à la famille endeuillée suite au décès de M. Pierre Elliott Trudeau, ex-Premier Ministre du Canada. Son profond attachement à la cause de la paix internationale et le ferme appui qu'il a apporté à l'Organisation des Nations Unies et à ses activités sont appréciés par la communauté internationale tout entière.

Je demande aux membres du Conseil de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

À l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter S. E. M. Nelson Mandela, Facilitateur du processus d'Arusha.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mandela à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette réunion à un moment aussi opportun. D'emblée, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Président Mandela, qui s'est déplacé jusqu'à New York afin d'informer les membres du Conseil des résultats actuels de ses efforts de paix au Burundi. Grâce au travail du Président Mandela, le processus de paix a pu avancer considérablement. La signature de l'accord d'Arusha le 28 août, suivie de l'accord sur la participation des trois dernières parties conclu à Nairobi le 20 septembre, représente de toute évidence un jalon très important sur le chemin, long et douloureux, qui mène le Burundi vers la paix.

Qu'il me soit permis de réitérer notre gratitude au Président Mandela pour sa contribution inestimable. Comme on le sait, l'accord d'Arusha est un plan complet de réforme de la société burundaise. Il s'attaque aux causes profondes du conflit, telles que l'exclusion et le génocide, ainsi qu'aux conséquences tragiques de la guerre, et notamment au sort de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Toutefois, avant que ce programme ambitieux puisse être pleinement mis en oeuvre, un certain nombre d'obstacles doivent être surmontés. Le Facilitateur y consacre actuellement son temps et ses efforts.

L'Organisation des Nations Unies est prête à contribuer au succès de ces efforts, dans l'intérêt du peuple burundais d'abord, mais également de la stabilité et la prospérité dans une région agitée qui pourrait s'inspirer du succès du processus de paix au Burundi pour régler par la négociation ses conflits plus larges.

Je suis reconnaissant à Madiba d'être avec nous aujourd'hui. Écoutons son évaluation de la situation, et accordons-lui un appui indéfectible.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Facilitateur du processus d'Arusha, S. E. M. Nelson Mandela.

M. Mandela (*parle en anglais*) : Nous sommes honorés d'avoir l'occasion de prendre à nouveau la parole devant le Conseil de sécurité pour informer les membres, ainsi que notre instance mondiale, des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix au Burundi.

Notre rôle de Facilitateur du processus, que les dirigeants de la région ont jugé bon de nous confier, a en quelque sorte débuté par une visite au Conseil de sécurité en janvier de cette année. Le 16 janvier, nous nous sommes rendus pour la première fois à Arusha, siège des négociations de paix, pour ensuite venir directement ici en vue de faire un exposé devant le Conseil et de solliciter son appui pour la poursuite du processus amorcé par le regretté Mwalimu Julius Nyerere.

L'appui que nous avons reçu du Conseil de sécurité, par le biais d'une résolution et des encouragements que nous ont exprimés les membres, nous a inspirés. Cet appui nous a permis de relever l'énorme défi qui consistait à succéder au grand Mwalimu Nyerere, homme d'État très talentueux révéré à l'échelle internationale, et de poursuivre le travail impeccable qu'il avait accompli jusque-là. Il nous a été possible de le faire car nous avions la conviction profonde que notre instance mondiale, et par son intermédiaire la communauté internationale, se sentait sérieusement et directement concernée par la recherche de la paix au Burundi. Le sentiment que la communauté internationale s'intéressait véritablement au sort d'un petit pays pauvre nous a incités à demander à un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement de prendre part au processus de paix au Burundi.

Lors de notre première visite au Conseil de sécurité, nous avons déclaré que nous sommes tous diminués lorsqu'un être humain ou un groupe de personnes, où que ce soit dans le monde, continue de connaître des souffrances qui peuvent être évitées. La façon dont la communauté internationale s'est montrée prête à participer au processus de paix au Burundi démontre clairement que les dirigeants actuels acceptent de plus en plus d'assumer une responsabilité partagée à l'égard du sort de l'humanité.

Le fait qu'un aussi grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, ou leurs représentants, aient consacré leur temps et leurs énergies à prendre part aux séances plénières à Arusha demeurera pour nous l'un des faits saillants les plus encourageants du processus de paix au Burundi. Nous pensons que la portée de ceci dépassera même l'affaire du Burundi. Il doit avoir adressé un puissant message montrant que dans la région, mais aussi dans le reste l'Afrique et plus largement sur d'autres continents, des chefs d'États se sentent concernés par la paix dans le monde, quel que soit l'endroit où elle est menacée. Cette preuve de l'engagement en faveur du Burundi doit constituer une claire indication qu'on ne néglige plus l'Afrique.

La participation internationale et l'intérêt manifesté par les autres pays se sont avérés cruciaux pour la promotion du processus de paix. C'est cela qui a convaincu les dirigeants du Burundi que la paix n'était pas une simple affaire intérieure qu'ils pouvaient gérer à leur rythme. La présence physique de tant d'autres dirigeants les a persuadés de l'urgence à trouver une solution de paix. Cette présence a constitué pour eux une démonstration forte du fait que la recherche d'une paix au Burundi faisait partie d'une quête par la communauté internationale d'un monde où les conflits et les différends sont réglés par la négociation et le compromis plutôt que par la violence.

Pour commencer ce rapport sur les progrès réalisés dans le processus de paix au Burundi, il nous faut d'abord saluer les dirigeants politiques de ce pays. En janvier dernier, devant ce Conseil, nous faisions état de notre optimisme quant à l'existence au Burundi de dirigeants de qualité et de conviction, déterminés à trouver une solution de paix durable capable de mettre fin au carnage et aux souffrances endurées trop longtemps par la population de ce si beau pays. Nous sommes fiers aujourd'hui de vous confirmer que cet optimisme était justifié. Les dirigeants du Burundi ont relevé le défi d'une façon remarquable. Ils se sont engagés à adopter la méthodologie et la procédure spécifiques que nous leur avions suggérées pour faire avancer le processus et, en fin de compte, ils sont parvenus à un accord d'une grande portée pour l'avenir du Burundi.

Durant des discussions confidentielles avec chacune des parties représentées aux pourparlers d'Arusha et ensuite lors d'une séance plénière en présence à la fois de dirigeants de la région, du continent africain et d'autres pays du monde, nous avons proposé que les accompagnateurs du processus élaborent un plan de compromis en se basant sur les propositions reçues durant ces longues négociations. Après avoir reçu les

commentaires sur le projet de compromis, un plan final serait établi et les parties s'engageraient à l'accepter comme base pour l'application d'un règlement de paix au Burundi. Les parties ont accepté ces propositions sur la procédure et, le 28 août, à Arusha, un accord politique a été signé entre la majorité des négociateurs, une fois de plus, devant un impressionnant parterre de dirigeants. Beaucoup des parties qui n'avaient pas signé l'accord ce jour-là l'ont fait par la suite. Le Conseil de sécurité doit féliciter les dirigeants du Burundi de ce pas très important et courageux vers la paix au Burundi.

Je voudrais dire publiquement combien je suis fier de la qualité dont ont fait preuve les dirigeants du Burundi. Rares sont ceux qui savent que les négociateurs burundais à Arusha ont derrière eux de brillants parcours universitaires. Il y a 19 partis. Six des négociateurs ont des diplômes d'ingénieur, ils ont étudié à Bruxelles, à Paris, en Allemagne et en Russie. Quatre d'entre eux sont diplômés en droit et ont aussi étudié à l'étranger. Deux sont médecins. Eux aussi ont étudié à l'étranger. Il y a aussi des diplômés en mathématique, en économie, en littérature française, en biologie, en sociologie. Cela m'a aidé pour faire avancer le processus. Et c'est ce qui me donne confiance dans le fait que quels que soient les problèmes encore à résoudre, nous allons déboucher sur une paix et une stabilité durable pour le pays.

Il reste certes des choses à mettre au point en ce qui concerne les détails et l'application des mesures et nous demandons aux parties de régler cela entre elles. Cependant, cela se fait dorénavant dans le cadre d'un accord politique ferme dans lequel toutes les parties se sont engagées. Par cet accord, tous les partis politiques forment maintenant un forum uni, cimenté par ce compromis qu'ils ont signé. Ils peuvent gérer les derniers dossiers et le problème des forces combattantes qui n'ont pas encore rejoint le processus de paix.

Sur les 19 partis politiques, il y a deux principaux mouvements. Le Parti de l'unité et du progrès national (Uprona) est le plus ancien. C'est celui auquel appartient le Président Buyoya. Le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) est le plus grand. Il est dirigé par M. Minani. Un des points les plus encourageants est que MM. Buyoya et Minani se sont entendus pour coopérer et trouver ensemble des solutions. Tous deux ont accompli un travail remarquable.

On trouverait dans l'accord bien des exemples de la façon dont les dirigeants burundais ont su pratiquer l'art du compromis. Je ne vais en citer qu'un : le problème sensible et crucial de l'intégration des ethnies dans la future force de défense du Burundi. Les dirigeants tutsis et hutus ont dû faire des concessions importantes par rapport à leur position de départ. L'accord final prévoit en effet une représentation à 50 % de chaque communauté, avec aussi une place pour la communauté twa.

Il a été convenu en outre qu'un organe composé de personnes respectées, indépendantes de la Force de défense, contrôlerait ce processus. Nous pensons que ceci reflète l'une des caractéristiques sous-jacentes et fondamentales de l'accord, à savoir que les droits démocratiques de la majorité sont respectés, alors qu'il est en même temps répondu aux craintes et préoccupations de la minorité.

Il est évident que l'accord politique qui a été conclu n'est pas encore un accord de paix final et complet, puisque certaines des principales forces rebelles ne sont pas parties à l'accord signé. Le processus se poursuit en ce moment, l'accent portant notamment sur l'engagement de ces forces dans des pourparlers directs avec les dirigeants politiques. La dernière fois que nous avons rendu compte de la situation au Conseil, nous nous étions engagés à faire en sorte que le processus soit le plus inclusif possible et en particulier à entamer des pourparlers avec les forces combattantes qui n'étaient pas incluses à l'époque.

Ma préoccupation, lorsque je suis devenu Facilitateur, était que si ces groupes armés sur le terrain n'étaient pas inclus, il n'y aurait pas de garantie que si les 19 partis politiques parvenaient à un accord sur les diverses questions, les groupes rebelles sur le terrain le respecteraient. Par conséquent, j'ai insisté pour que l'on invite les groupes rebelles à se joindre à ces négociations, afin qu'ils puissent faire partie intégrante de l'accord important qui serait conclu à Arusha.

Il en a été ainsi fait, et nous avons eu de nombreuses discussions fructueuses avec la direction des forces rebelles, tant en Afrique du Sud qu'à Arusha. De leur part également, nous avons reçu des engagements qu'ils rechercheraient une paix durable. En affirmant qu'« il en a été ainsi fait », je parle de l'invitation qui leur a été adressée de se joindre au processus d'Arusha. Nous acceptons pleinement la sincérité de ces déclarations faites par la direction des combattants.

Dans le même temps, nous devons répéter ici, devant le Conseil de sécurité, ce que nous avons déclaré aussi bien au cours des nos nombreuses discussions privées que dans des appels publics : rien ne saurait justifier la poursuite des attaques violentes contre la population civile alors qu'un accord politique a été conclu et que la voie a été ouverte pour qu'ils présentent leurs préoccupations à la table des négociations. Nous leur lançons de nouveau un appel pour qu'ils fassent la preuve de leurs qualités de dirigeants en annonçant un cessez-le-feu et l'arrêt du massacre de femmes, d'hommes et d'enfants innocents, y compris des personnes handicapées.

Je dois répéter que je considère les dirigeants des groupes armés comme innocents – ce sont des hommes intègres. Mais des commentateurs politiques sérieux ont affirmé qu'ils n'étaient pas les vrais dirigeants; qu'ils étaient les agents de forces extérieures qui souhaitent exterminer la communauté tutsie, où qu'elle se trouve, au Burundi, au Rwanda et dans d'autres régions. Ils ont aussi soutenu qu'aucune équipe dirigeante authentique du Burundi, des Hutus, ne pourrait poursuivre le massacre d'innocents alors qu'en fait les partis politiques ont réussi une percée. J'ai dit aussi bien à Jean Bosco Ndayekengurukye qu'à Kabura Cossan, les deux dirigeants des groupes rebelles, que même si que personnellement je ne crois pas à ces accusations émises par des dirigeants politiques sérieux, néanmoins, en ne se joignant pas aux autres dirigeants à Arusha, ils donnent des arguments à leurs propres détracteurs et sapent ma confiance dans leur intégrité, et je les ai vivement exhortés de mettre fin au massacre d'innocents.

L'une des questions auxquelles ils n'ont pas répondu, mais que je leur ai souvent posée, est la suivante : « Quelles sont les installations militaires que vous avez attaquées? Combien de soldats avez-vous attaqués? ». Ils ne sont pas en mesure de répondre à ces questions. Mais récemment – et je ne prétends pas que c'est à cause de la pression que j'ai exercée sur eux – ils ont pu tendre une embuscade à quelques chefs militaires, que l'on peut compter sur les doigts de la main, et ils ont pu à un moment donné attaquer quelques cadets. Mais il est tout à fait clair qu'ils n'ont pas pu s'attaquer aux installations militaires ni à l'armée proprement dite, et que leurs activités ont entraîné la mort de civils innocents. Je reste toutefois convaincu qu'en temps voulu nous serons en mesure de les convaincre.

Certains rapports soumis à mon chef présent au Conseil, le Secrétaire général, indiquent que le dernier sommet que nous avons tenu à Nairobi, le 20 septembre, n'a pas donné de bons résultats. Ceci est inexact, car même si Jean Bosco n'était pas présent, Kabura Cossan (Forces nationales de libération) était quant à lui présent, et les chefs d'État l'ont forcé à donner une explication de l'intensification de la lutte armée et du meurtre d'innocents, alors qu'il y avait une percée et que nous avions signé un accord. Il a fini par répondre : « Je vais retourner dans mon organisation, et je vais faire part à ses membres de ce que vous avez dit. Je suis persuadé que je reviendrai vers vous avec un rapport positif ». C'est là une réussite et j'ai confiance dans son honneur et son intégrité. Je ne pense pas qu'il tentait de duper les dirigeants présents au sommet de Nairobi.

Je voudrais ajouter que le Burundi est sur le point d'aborder un chapitre tout à fait nouveau de son histoire. Cette histoire jugera très durement ceux qui ont délibérément choisi de barrer la route de la paix et du progrès. J'ai la certitude que les dirigeants des forces combattantes ne seront pas de leur nombre. Je prie le Conseil de sécurité de les encourager et exhorter à conclure rapidement cette dernière partie du processus de paix au Burundi.

Une autre étape importante nous attend, lorsque nous devrons consacrer nos activités à la société burundaise elle-même. Au cours de la phase actuelle des négociations, nous nous sommes déjà rendus au Burundi, où nous avons rencontré les dirigeants de l'armée, de l'appareil législatif et du système judiciaire, des personnalités religieuses et des représentants de divers secteurs de la société civile. Outre la capitale, nous avons eu la possibilité de nous rendre dans d'autres régions du pays et nous avons pu inspecter certains des camps de regroupement qui s'y trouvaient encore.

Les groupes armés font valoir que les camps de regroupement n'ont pas été démantelés et que, bien que le Président Buyoya m'ait affirmé qu'il le ferait tous démanteler d'ici au 31 juillet, il ne l'a pas fait. J'ai consulté les envoyés, le Représentant du Secrétaire général ici, de même que le représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui m'ont assuré que tous les camps avaient été démantelés. Mais il y a un problème, non pas avec M. Buyoya et le Gouvernement burundais, mais avec les personnes internées dans ces camps, car certaines d'entre elles refu-

sent de partir à cause de l'insécurité qui règne dans le pays. Elles craignent d'être tuées si elles quittent les camps et préfèrent donc y rester. Je n'ai aucune raison de penser que cela n'est pas vrai. Lorsque je vais retourner au Burundi, je vais de nouveau voir ces camps et je suis convaincu que tous les envoyés m'ont dit la vérité.

À présent, nous envisageons de nous concentrer sur la situation au plan interne. L'accord conclu à Arusha doit maintenant être expliqué au peuple burundais et nous devons veiller à ce qu'ils le comprennent et s'y intéressent. Il faut que nous puissions rapidement parvenir à une situation où les dirigeants des parties signataires pourront tous revenir au Burundi pour assumer leurs responsabilités dans le cadre de ce processus. Je vais transférer tout mon personnel d'Arusha à Bujumbura, la capitale du Burundi. Et ce, parce que, chaque fois que je me rends au Burundi, des Burundais issus de différentes couches de la société me demandent : « Ces soi-disant dirigeants qui négocient à Arusha – dans un autre pays –, qui les a habilités à le faire? Ce n'est pas nous!

J'ai expliqué aux Burundais que les décisions que nous avons prises à Arusha nous engagent, nous les 19 partis politiques et l'équipe de facilitation. En ce qui concerne les Burundais, ces décisions tiendront lieu de recommandations. Ils pourront les accepter sous leur présente forme ou avec des amendements, mais ils pourront également les rejeter catégoriquement. Je pense néanmoins que ces décisions sont bonnes et que les hommes et les femmes de bonne foi au Burundi les avaliseront.

Nous comprenons que la situation en matière de sécurité au Burundi ne permettra peut-être pas le retour immédiat des dirigeants exilés. J'ai discuté de cette question avec le Secrétaire général pour voir comment une aide pourrait être apportée en vue d'assurer la sécurité voulue pour permettre leur retour.

Nous pensons que les dirigeants politiques du Burundi ont accompli des progrès remarquables sur la voie de la paix ces neuf derniers mois, depuis que nous avons eu le privilège de travailler avec eux. Nous sommes convaincus que nous approchons de la conclusion de ce processus. Le peuple burundais mérite de récolter les fruits du développement de ce qui sera une réalisation nationale remarquable. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement solennel envers les dirigeants et le peuple burundais de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle apporte une aide massive à la reconstruction et au développement de l'économie et de la société burundaises. Nous espérons, avec le soutien de la communauté internationale, faire du Burundi l'exemple d'un pays où l'attachement à la paix porte ses fruits.

Une des causes profondes du conflit au Burundi réside dans la concurrence féroce pour l'accès à des ressources limitées qui se fait essentiellement par l'intermédiaire de l'État. Nous espérons que la mise en place d'un secteur privé plus fort contribuera dans une large mesure à résoudre ce problème de fond. Nous avons déjà commencé à mobiliser des pays du monde développé pour qu'ils offrent aux jeunes Burundais des possibilités de suivre des études. Le processus de paix au Burundi ne représente pas une fin en soi; nous l'envisageons comme faisant partie d'un effort global pour améliorer la vie dans ce pays de manière durable.

Enfin, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont joué un rôle décisif dans ce processus. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a constamment apporté appui et encouragement, tout comme son homologue de l'Organisation de l'unité africaine. Le soutien de tant de dirigeants du continent africain et d'ailleurs a déjà été mentionné. Sans la générosité de la communauté internationale des bailleurs de fonds, rien de ce que j'ai décrit n'aurait été possible. L'équipe de facilitation a réalisé tout le travail difficile et elle mérite toute la reconnaissance. Et, comme je l'ai déjà indiqué, c'est aux dirigeants du Burundi qu'il appartient en dernier ressort de faire la paix.

Nous espérons revenir ici dans un avenir assez proche pour faire rapport au Conseil sur les conclusions du processus de négociation et sur les progrès réels qui auront été faits dans la mise en oeuvre de l'accord.

Nous sommes également convaincus que la communauté internationale participera avec un enthousiasme analogue au projet proposé pour la reconstruction et le développement de la société burundaise et de l'économie de ce pays. Ce sera la victoire ultime remportée au nom de la paix.

Le Président : Je remercie S. E. M. Nelson Mandela de son exposé très complet et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Lors de leurs consultations antérieures, les membres du Conseil se sont entendus sur le texte d'une déclaration présidentielle appuyant les efforts du Facilitateur.

Le texte de cette déclaration est maintenant disponible et sera publié comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/29.

Le Conseil de sécurité a donc terminé ses travaux pour la présente séance. Compte tenu de la décision prise lors des consultations antérieures du Conseil, je vais maintenant lever la séance. Le Conseil poursuivra tout de suite après l'examen de la question en séance privée, avec l'ex-Président Mandela.

La séance est levée à 11 h 15.